

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD199

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 28

À la seconde phrase de l'alinéa 34, après le mot :

« jours »,

insérer le mot :

« ouvrés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.